



Comité Social d'Administration Spécialisé

C.S.A. - S.

Service Interarmées des Munitions - SIMu

le 27 novembre 2024

DECLARATION LIMINAIRE UNSA DEFENSE

Mon Général, Colonel, Mesdames, Messieurs,

Depuis la dernière réunion du CSA-S, au mois de juin dernier, la charge de travail des personnels au sein des différents établissements du SIMu reste particulièrement élevée. Les personnels civils et militaires assurent la mission avec professionnalisme, bien conscients de vivre dans une période troublée. Dans ce contexte, où les hypothèses d'engagement majeur deviennent chaque jour un peu moins des hypothèses et où le SIMu sera au cœur du dispositif, certaines situations sont regrettables.

Tout d'abord, près de 9 mois après son déploiement, le nouveau Système d'Information Logistique est toujours balbutiant. De nombreux bugs polluent les relations avec les unités, le plus souvent sans solution technique rapide de l'AMOA. Des règles de base de sécurité pyrotechnique ont été ignorées lors de la conception de l'outil, rendant inopérant la gestion des timbrages autorisés en magasin. En effet, les masses de matière active en équivalent TNT ne sont pas utilisées dans les calculs des timbrages lorsque que l'on stocke des munitions présentant un risque d'explosion en masse !

En complément, les opérations de recensement et d'inventaire du stock en cours d'achèvement ont été particulièrement complexes cette année. Celles-ci ont identifié de nombreuses non conformités difficiles à expliquer du fait des bugs récurrents, de la coupure de septembre et de l'historique mouvement qui manque de lisibilité.

Général, lors de notre dernière rencontre, vous nous aviez indiqué que les évolutions de l'année 2024 étaient faites essentiellement au profit des forces afin qu'elles adhèrent à l'outil. Il est temps de prendre en compte les difficultés des personnels du SIMu au risque d'un découragement et d'une perte de confiance, malheureusement déjà engagés.

Pour poursuivre, au cours de l'année 2024, de nouveaux matériels ont été approvisionnés (chariots élévateurs frontaux et latéraux, véhicules EXII, porteur charlatte). Au vu de l'état vieillissant du parc, il est incompréhensible que ces matériels ne soient mis en service dans les établissements du fait de retards administratifs de la SIMMT. Un chariot élévateur frontal disposant de fourches longues facilitant les opérations de chargement et de déchargement attend ainsi sa mise en service dans son dépôt depuis le 23 juillet.

Qu'en est-il de la simplification administrative et de l'audace si chères à nos chefs ?





Enfin, au cours de ces dernières semaines, la communication autour du remboursement des frais de mission a été plus que chaotique. Suite à des directives de la DSIMu, certains établissements ont rendu obligatoire la PCD alors que d'autres ne donnaient aucune consigne particulière. Cette situation a également impacté les dépôts MCD en Nouvelle-Calédonie, avec le désistement de deux agents sur trois dont un, moins de 15 jours avant son départ.

L'obligation d'être en PCD pour les nuitées, ainsi que les repas du midi et du soir, ne figure pas dans les directives ministérielles et risque à terme d'engendrer un manque de volontariat pour les missions telles que les recettes SI@Mu ou les formations entraînant de facto une perte d'employabilité.

En complément, il est inadmissible que les personnels subissent des retards très importants dans le paiement des frais de mission géré par FD@Ligne, sans communication d'un délai de traitement du dossier et de mise en paiement.

Dans le cadre du projet de loi de finances, les agents publics sont clairement la variable d'ajustement dans divers domaines : instauration des 3 jours de carence pour les arrêts maladie, ajout d'une éventuelle journée de solidarité supplémentaire, non revalorisation du point d'indice. On peut ajouter à cela, la création de l'indemnité différentielle de 6 centimes au profit de certains agents de catégories C, permettant de compenser l'augmentation du SMIC.

Les coupes budgétaires à venir auront un impact sur tous les services de l'état y compris le ministère des Armées. Quels seront les impacts sur le SIMu : coup d'arrêt dans le développement et le MCO de SI@Mu, suspension des recrutements, absence de marché d'élimination munitions, diminution du programme infrastructure ?

Depuis des années et au fil de nos déclarations liminaires, l'UNSA Défense ne cesse d'alerter sur la dégradation des conditions de travail (matériels, RH, infra...). Ces difficultés quotidiennes associées à un contexte national et international lourd aggravent la morosité des agents.

L'UNSA Défense rappelle que les agents doivent être au cœur des préoccupations des employeurs. Ces derniers doivent davantage prêter attention aux remontées de terrain, qui ne sont pas de simples ressentis mais de réelles sources d'information voire d'inspiration.

Nous vous remercions de votre attention

